



AMAP'PORTE : CONTRAT D'ENGAGEMENT VIANDE OVINE pour l'année 2016

L'association a pour objectif :

- De maintenir la possibilité pour nous et nos enfants de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, satisfaisant pour le goût et la santé.
- D'assurer l'existence d'une agriculture paysanne, non productiviste, recherchant la qualité : polyculture, culture d'espèces végétales locales et variées, recherche de l'autonomie des fermes.
- Il y a bien entendu une dimension militante dans la participation à une AMAP : les adhérents participent ainsi concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces !

1 - LES CONTRACTANTS

Paysan : Line Rochereau Ferme de la Haute Garde Lieu dit « La Haute Garde » 49 120 Saint-Georges-des-Gardes	Consom'acteur : Nom : Adresse : Tél : Courriel :
--	---

2 - TERMES DU CONTRAT

ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHÉRENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5 € est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à établir à l'ordre d'amap'porte). Une seule adhésion est nécessaire pour l'ensemble des produits proposés par l'amap.

Il est proposé des colis d'agneau de race vendéenne et élevé en plein air à **15€50 le kg**. Les agneaux sont découpés dans l'atelier de transformation de la ferme, sur place. L'agneau est vendu par demi, soit environ 7/8 kg. Les différents morceaux sont mis sous vide.

Indiquez dans le tableau ci-dessous la quantité désirée.

Date de livraison	Juin	Septembre
Gigot entier		
Gigot tranché		

Le producteur s'engage à fournir des produits issus de sa production, selon les normes du cahier des charges de l'AMAP, à être présent à chaque livraison et à informer les consom'acteurs de l'état financier, écologique et social de son exploitation agricole. Le tout dans le respect de la Charte des Amap : conformément à l'article 16 de la Charte des Amap, le consom'acteur accepte les risques liés aux aléas de la production.

Attention : les dates ne sont pas faciles à caler à l'avance, elles restent des prévisions ! L'adhérent sera recontacté par mail ou téléphone 15 jours avant la livraison pour préciser la date.

3 - CONDITIONS DU CONTRAT

Le contrat sera remis au référent au plus tard un mois avant la livraison.

4 - JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION : le vendredi de 18h à 19h30 à la ferme des Petites Noues à Chemillé.

5 – RÉSILIATION : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le :

Signature des paysans	Signature du consom'acteur
-----------------------	----------------------------

Contrat à retourner en deux exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP) au référent viande ovine
 Charlotte ROGER
 9 rue traversière
 49 120 CHEMILLE
 Tél : 06 99 34 95 53
 mail : anec.roger@gmail.com